

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA
DAIRA D'EL-AFFROUN
COMMUNE D'EL-AFFOUN

Monsieur Le

Président de l'assemblée populaire de la commune
d'el-affroun

A Monsieur

Directeur de l'entreprise **EUR ALMAZA**

LOCAL N°05 LOTS 18 DRAA ESMAR BP 70 MEDEA.

Objet: Mise en Demeure N°01.

Conformément aux dispositions du marché conclue entre la commune D'el-affroun et l'entreprise **de travaux de Bâtiment- Tous corps d'Etat EURL ALMAZA LOCAL N°05 LOTS 18 DRAA ESMAR BP 70 MEDEA** portant projet «**REALISATION 04 SALLES DE CLASSES (EXTENSION) ECOLE PRIMAIRE EL MOKERFI MOHAMED** ».

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux enregistré sous le n° **37/2026** notifier le **14/06/2026**.
- Vu le retard dans l'avancement des travaux .
- suite aux sorties sur le terrain des services techniques (APC+ SEP) de la daïra d'el - affroun ,il a été constaté votre absence totale du chantier.

L'entreprise **EURL ALMAZA**, élisant domicile à «**LOCAL N°05 LOTS 18 DRAA ESMAR BP 70 MEDEA**», est mise en demeure n°01 d'accélérer la cadence des travaux et de renforcer et approvisionner son chantier en moyens humains et matériels, afin d'honorer ses engagements contractuels.

Un délai de **Huit ((08) jours** lui est accordé à partir de la première parution dans les quotidiens nationaux de la présente mise en demeure pour s'y conformer, faute de quoi la résiliation au tort exclusifs de l'entreprise sera prononcée conformément à l'article n° **34** du marché.